

REGLEMENT INTERIEUR : **Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) et Périscolaire** **ECOLE D'AUROS Année scolaire 2016 – 2017**

PREAMBULE

La commune d'Auros organise un temps d'accueil périscolaire dans l'école au sein du groupe scolaire. Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire, représentant la commune d'Auros, en assure la gestion. Dans ce cadre, le personnel municipal du service ET les intervenants sont placés sous sa surveillance, sa responsabilité et son autorité.

L'objectif est de proposer des activités extra scolaires de qualité conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et des besoins des enfants.

Les enfants sont encadrés par du personnel habilité.

Les horaires de fonctionnement sont :

lundi, mardi et vendredi de 15H30 à 16H30 dans l'enceinte de l'école.

Article 1 – Activités

La commune a élaboré un parcours prédéterminé d'activités équilibrées au cours de la semaine et tout au long de l'année : ainsi, un enfant inscrit toute l'année aux TAP participera à l'ensemble des thématiques par cycles définis.

Le but des TAP est de faire participer l'enfant au plus grand nombre d'activités différentes dans le but de lui faire découvrir de nouvelles activités, ludiques, sportives, culturelles....

Article 2 le Respect

Durant les TAP, l'enfant doit :

- **respecter l'intervenant, ses camarades et le matériel mis à sa disposition ;**
- **avoir le comportement requis lors des heures d'enseignement.**

Toute détérioration du matériel, imputable à un enfant pour non respect des consignes sera à la charge des responsables légaux.

Toute marque d'irrespect envers, soit l'intervenant, soit envers ses camarades, fera l'objet d'une observation notée et un rendez-vous sera pris avec les parents pour convenir d'une décision.

Article 3 Sécurité

L'enfant ne doit pas quitter son groupe sans y être autorisé par l'intervenant (ex. pour aller aux toilettes).

Les enfants ne doivent pas être récupérés avant la fin de l'heure du TAP (16H30), sauf cas exceptionnel.

Article 4 Discipline

Les enfants sont tenus de venir à chaque cession selon le calendrier. **Toute absence devra être signalée AVANT à la Mairie.**

Les enfants s'engagent à suivre les consignes données par l'intervenant pour la réalisation des activités.

En cas de manquement grave à la discipline, M. le Maire, ou son légataire, peut entreprendre une démarche auprès des parents de l'enfant.

Un avertissement peut être expédié aux parents, et si nécessaire, une exclusion provisoire voire définitive pourra être prononcée.

Article 5 Santé

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) le prévoit.

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone. La Mairie est informée.

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU pour être conduit au Centre Hospitalier (les familles doivent faire connaître leur opposition en cas de refus de transport vers l'hôpital le plus proche).

Le responsable légal en est immédiatement informé par l'intervenant ou le personnel communal de l'école. A cet effet, le responsable légal doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint. Nous ne pourrions en aucun cas être tenus pour responsables si les numéros composés n'aboutissent pas.

Fait à Auros le 23 Juin 2016

Le Maire

Philippe CAMON GOLYA

Les parents ou le tuteur légal de l'enfant et l' (les) enfant(s)

(signatures obligatoires précédé de la mention « lu et approuvé »)

Nom des signataires.....

Adresse.....

- **Affichage** :

Le présent règlement est affiché à l'école.

- **Notification**

Un exemplaire est notifié à la famille qui atteste en avoir pris connaissance et en accepte toutes les modalités et **un exemplaire dûment signé est à retourner à la mairie.**

Temps d'Accueil Périscolaires (TAP)
ECOLE D'AUROS Année scolaire 2016 – 2017

Autorisation pour les photos :

Je soussigné (e) Nom Prénom.....
père-mère-représentant légal (rayer les mentions inutiles), autorise ; n'autorise pas (rayer mention inutile) les intervenants aux TAP à prendre des photos pour les albums-souvenirs de mon (mes) enfant(s) :

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Fait à le..... Signature

Autorisation de sortie au stade municipal

Je soussigné (e) Nom Prénom.....
père-mère-représentant légal (rayer les mentions inutiles), autorise ; n'autorise pas (rayer mention inutile) l'intervenant « Sport-Loisirs » à se rendre au stade municipal accompagné de mon (mes) enfant(s) :

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Fait à le..... Signature

Autorisation d'évacuation par les pompiers

Je soussigné (e) Nom Prénom.....
père-mère-représentant légal (rayer les mentions inutiles), autorise ; n'autorise pas (rayer mention inutile) l'évacuation par les pompiers de mon (mes) enfant(s) :

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Fait à le..... Signature

N° de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence :

NOM	Lien avec l'enfant	adresse	téléphones